

Développement durable—Suite

Voir aussi Espèces animales ou végétales sauvages, protection et commerce international et interprovincial, réglementation, projet de loi C-42

Diversité biologique

Législation, 2:27-8

Voir aussi Espèces animales ou végétales sauvages, protection et commerce international et interprovincial, réglementation, projet de loi C-42

Dreissena polymorphe. *Voir* Espèces animales ou végétales sauvages, protection et commerce international et interprovincial, réglementation, projet de loi C-42—Importations

Ducharme, Philippe (Services législatifs)

Espèces animales ou végétales sauvages, protection et commerce international et interprovincial, réglementation, projet de loi C-42, étude, 5:52

Écosystèmes, frontières

Délimitation, 4:13, 16

Provinces, juridiction, 4:16

Utilité, 4:17

Voir aussi Espèces animales ou végétales sauvages, protection et commerce international et interprovincial, réglementation, projet de loi C-42

Environnement, ministère

Service canadien de la faune, rôle, 2:31

Voir aussi Espèces animales ou végétales sauvages, protection et commerce international et interprovincial, réglementation, projet de loi C-42—Application; Oiseaux en captivité—Réglementation; Témoins

Espèces animales ou végétales sauvages, protection et commerce international et interprovincial, réglementation, projet de loi C-42. Ministre de l'Environnement

Adopté, 6:43

Adoption, 6:19, 41

Améliorations, 2:15

Amendements, 2:8; 3:36; 4:31-2

«Animal», définition, 4:5; 5:23, 34, 48

Annexes, ajout, 6:19

Application

Agents, pouvoirs, formation, désignation, etc., 4:4, 8; 5:19-20, 28, 46-9

Années-personnes, 2:8, 13, 24-5

Douaniers, formation, etc., 5:19-20, 28

Environnement, ministère, politique, énoncé, 2:10

Financement, 2:8; 4:8

Gouvernements, collaboration, 2:8, 18-9, 24; 5:38

Ministre

Pouvoir discrétionnaire, 5:5

Rapport annuel, 4:11; 5:51-2; 6:29-31

Modalités, 4:21

Observation, politique, 4:12

Organismes divers, collaboration, 2:23

Plantes et animaux, distinction, 3:22-4

Population, participation, 2:9-10, 19

Provinces, participation, 2:11; 5:38

Règlement, 3:11-2, 18

Sensibilisation, 3:28-31; 5:25

Territoires, 4:6

Espèces animales ou végétales sauvages...—Suite

Appui, 3:8; 6:34

Art. 1, 6:33-42, adopté, 42

Am. (L. Clark), 6:33-42, adopté, 42

Art. 2, 5:34-7, adopté, 38

Am. (L. Clark), 5:34-5, adopté, 35

Am. (Fulton), 5:35-7, retiré, 37

Am. (Fulton) rejeté, 5:37

Art. 3 adopté, 5:38

Art. 4, nouvel art. (L. Clark), 5:38-42

Sous-am. (Fulton) rejeté, 5:42

Art. 4, 5:43-4, adopté, 44

Am. (L. Clark), 5:43, adopté, 44

Art. 5, nouvel art. (L. Clark), 5:38-43, adopté, 43

Art. 5, 5:44-5, adopté, 45

Am. (L. Clark), 5:44-5, adopté, 45

Art. 6 et 7 adoptés, 5:45

Art. 8, 5:45-6, adopté, 46

Am. (Fulton), 8:45-6, retiré, 46

Art. 9 adopté, 8:46

Art. 10, 5:46-8, adopté, 48

Am. (L. Clark), 5:46-7, adopté, 47

Art. 11 adopté, 5:48

Am. (L. Clark) adopté, 5:48

Art. 12, 5:48-51, adopté, 51

Am. (L. Clark), 5:48-9, adopté, 49

Am. (Fulton), 5:49-50, retiré, 50

Art. 13, 5:51-4, adopté, 54

Am. (Fulton), 5:51-4, retiré, 54

Art. 14 et 15, adoptés, 5:54

Art. 16 adopté, 5:54

Am. (L. Clark) adopté, 5:54

Art. 17, 5:54-7, adopté, 57

Am. (Fulton), 5:54-6, rejeté, 56

Am. (L. Clark) adopté, 5:57

Art. 18 adopté, 5:57

Am. (L. Clark) adopté, 5:57

Art. 19, 5:58-64, adopté, 64

Am. (L. Clark), 5:58-9, adopté, 59

Am. (Fulton), 5:59-61, rejeté, 61

Am. (Fulton), 5:61-1, adopté, 64

Art. 20, 5:64-70; 6:14-28, adopté, 28

Am. (L. Clark), 6:23-4, adopté, 24

Am. (L. Clark) adopté, 6:24

Am. (Fulton), 5:64-70, retiré, 70

Am. (Fulton), 6:25-8, adopté, 28

Art. 21 adopté, 6:28

Art. 22 à 24 adoptés, 6:28

Art. 25, 6:28-9, adopté, 29

Am. (L. Clark) adopté 6:29

Art. 26, nouvel article (Fulton), 6:29-33, adopté, 33

Am. (Fulton) rejeté, 6:33

Art. 27 adopté, 6:33

Autres mesures législatives, besoin, 3:24

Braconnage et contrebande

Bénéfices, 2:20

Dispositions, 2:5

Objets utilisés, saisie, 5:48-50, 54-6

Constitutionnalité, 2:15-6

Denrées périssables, échantillons, prélèvements, 2:20

Développement durable, définition, 2:15, 18